

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

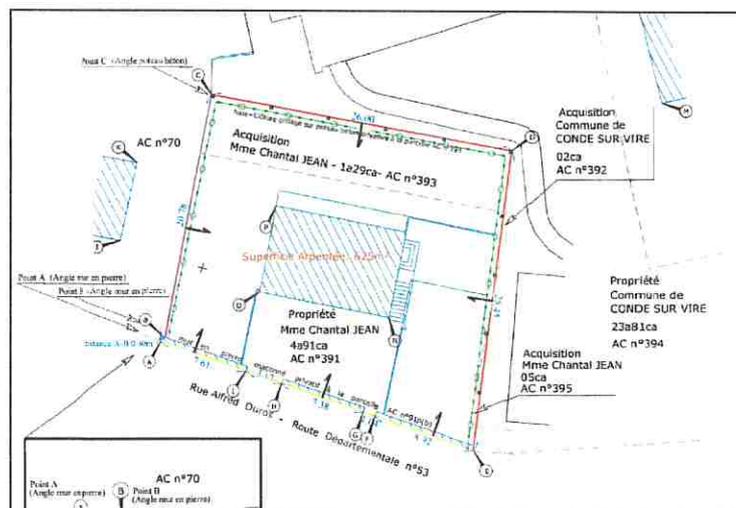
Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-006 : Foncier - échange de terrain avec Mme Jean (résidence La Mautelière)

Par délibération n°2023-051 du 11/05/2023, la commune a approuvé, à titre de régularisation, la cession à Mme Chantal JEAN d'une emprise foncière correspondant au fond de son jardin privatif. Le passage du géomètre a fait apparaître depuis que la commune utilisait un espace de 2 m² (jardin de La Mautelière) dont Mme Jean était propriétaire.



Il est proposé de prendre une nouvelle délibération pour acter cet échange de terrain.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Acter l'échange de terrain entre la commune et Mme Chantal JEAN demeurant 13 rue Alfred Duros à Condé-sur-Vire (50890), selon les modalités suivantes :
 - La commune cède à Mme JEAN les parcelles AC n°393 (129 m²) et n°395 (5 m²) moyennant une soulte de 50 € à la charge de Mme JEAN,
 - Mme JEAN cède à la commune la parcelle AC n°392 (2 m²).
- Dire que l'échange est décidé sous réserve que le portillon communiquant avec le jardin de la Mautelière, tolérance qui était accordée à la précédente propriétaire, soit condamné définitivement ;
- Dire que les frais de géomètre sont supportés pour moitié par chacune des deux parties, et que les frais de notaire sont à la charge exclusive de Mme Jean ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession ;
- Abroger la délibération n°2023-051 du 11/05/2023.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

